

## Toulhouet

Ce village se situe à 3 km au nord du bourg, et à moins de 500 m de la frontière avec le territoire de Brech. Légèrement en hauteur, il est entouré de nombreux bois, dont ceux de St Méén.

Vincent LE CLOEREC et Françoise LORHO (n°3808-3809) se seraient mariés vers 1655. Ils ont au moins cinq enfants qui parviennent à l'âge adulte :

- François (n°1904), sans doute l'aîné, né vers 1660. Il épouse Catherine GUYONMARCH (n°1905), fille de Mathieu (n°3810), le 26 novembre 1686, en présence des deux pères et d'Ambroise DAVID, tous de Ploemel. Il semble mourir très jeune, mais à au moins un fils, Joseph (n°952) né vers 1688, qui a pour tuteur son oncle Joseph de Crucuny (ci-après).
- Joseph né vers 1672. Il s'installe à Crucuny en CARNAC, après son mariage le 29 janvier 1693 avec Jeanne LE ROUZIC. Veuf, il se serait remarier en 1707 à une Marie LE ROUZIC, mais reste à Crucuny, où il meurt en novembre 1721.
- Louise, qui épouse Marc LORHO (apparenté à Françoise ?) avant 1702.
- Yvonne, qui épouse André LE TALHOUETEC.
- Une seconde Louise. Elle rejoint son mari Yves LOTRAM à Kerclément en BELZ, où la noce est célébrée le 21 février 1707 en présence de Georges LOTRAM père, Françoise LORHO mère, André LE TALHOUETEC, Olive LORHO, Jacques NANGUES, Guillemette COUDON.

Vincent LE CLOEREC exploite à Toulhouet deux tenues :

- L'une de 120 hectares, dont 100 en landes (et bois ?), et seulement 15 en labours, avec Jean LE PORT, Pierre BOUILLY, et le nommé KERLEAU. Le foncier appartient à la famille LE LIVEC, sieur de Quernant puis Limellec, qui perçoit une rente convenancière de 2 perrées de froment, 5 perrées de seigle, 14L 8s en argent. Les édifices sont estimables à 1530L vers 1710.
- L'autre est à domaine congéable sous la famille LE MEZEC, sieur de St Jean. Les édifices sont estimables à 500L pour la moitié en 1702, 960L pour la quasi-totalité vers 1710.

P1515 f°1595 (AN) - Terrier du domaine d'Auray, paroisse de Ploemel - 23/12/1679

Déclaration

Christophe LE LIVEC, sieur de Quernant, conseiller du roi, lieutenant général au siège royal d'Auray.

Description

Une tenue à Toulhouet en PLOEMEL, à domaine congéable par Jean LE PORT, Pierre BOUILLY, Vincent LE CLOUEREK et la veuve KERLEAU pour payer de rente 2 perrées de froment, 5 perrées de seigle, 14L 8s en argent, par cinqvingt livres (?). Cette tenue contient sous fond en labours 30 jx, prés et pâtures 10 jx, landes 200 jx.

En janvier 1695, déjà sexagénaire, Vincent emprunte par constitut 495L de principal à Julien LE MAUGUEN et sa femme Olive LORHO. Six ans plus tard en janvier 1701, il rembourse partiellement 300L à Faustine PALLIS de St Gildas d'Auray, qui a sans doute repris la créance des LE MAUGUEN. Le même mois, il subroge les frères Jacques et Julien LE CLOEREC de Kerdonnerh en BELZ (ses frères ou cousins ?) en une petite somme de 32L, suite à une caution de Barnabé MADEC.

6E1591 - Minutes François AUTHUEIL – 03/01/1701

Témoins

- Vincent LE CLOUEREK de Toulhouet en PLOEMEL.
- Jacques et Julien LE CLOUEREK, frères de Kerdonnerh en BELZ.

Subrogation

Vincent subroge les dits Jacques et Julien en la somme de 32L lui due par défunt Barnabé MADEC, et qu'il a payé en l'acquit dudit MADEC, comme sa caution, à Gilles GUILLEVEN de Kermodeste en PLOEMEL. Jacques et Julien se feront donc payer par les héritiers de Barnabé MADEC, comme avait droit de le faire Vincent. Ils ont déjà payé ce jour 25L pour la subrogation à Vincent, qui leur donnera les actes de procédures justifiant le crédit.

6E2278 - Jacques LE MALIAUD - 22/01/1701

Franchissement de constitut

HF Faustine PALLIS de St Gildas d'Auray reconnaît avoir reçu 300L de principal de Vincent LE CLOUEREK de Toulhouet en PLOEMEL pour remboursement de pareille somme qu'il avait emprunté avec sa femme Françoise LORHO pour leur portion de celle de 495L de principal dans l'acte de constitut du 31/01/1695 au rapport de Jacques HENRY, avec Julien LE MAUGUEN x Olive LORHO. Elle reçoit aussi la somme de 73s du dit LE CLOUEREK pour les levées de la somme de 300L.

Ses fils François décédé et Joseph expatrié, Vincent LE CLOEREC travaille sur l'exploitation avec ses beaux-fils. En juin 1702, il partage la tenue sous les héritiers du sieur St Jean Le Mezec avec Marc LORHO, qui peut lui régler 105L pour équipollement, alors que les édifices sont estimés à 500L. Les logements sont divisés : l'ouest avec l'étable à Marc, l'est appelé « Ty Ar Er Laire » à Vincent. Mais il est prévu que pour aller dans son grenier, Vincent pourra se servir de l'escalier qui est sur la façade sud de la moitié de Marc. La rue batterie, trois courtils, trois prés ou pâtures, deux landes, deux labeurs sont véritablement bornés et partagés. Par contre, sept autres labeurs reviennent en entier à Marc et six à Vincent. Restent en indivis d'autres landes, le four, le puits et la fontaine.

6E2087 - Minutes Jacques HENRY - 01/06/1702

Témoins

- Vincent LE CLOEREC.
- Marc LORHO son gendre x Louise LE CLOEREC, ensemble à Toulhouet en PLOEMEL.

Partage

Ils possèdent par indivis les édifices et droits de labourage d'une moitié distincte et séparée du tout d'une tenue vêtue à Toulhouet, à domaine congéable sous les héritiers du sieur de St Jean Le Mezec d'Auray, et estimé à 500L. Ils souhaitent jouir chacun de leur moitié. Le partage est effectué par Guy JOUNY de BRECH.

<u>Edifices</u>	<u>1<sup>ère</sup> lottie à Marc LORHO</u>	<u>2<sup>nde</sup> lottie à Vincent LE CLOEREC</u>
<u>Bâtiments</u>		
Logis .....	Un bout ouest du logis couvert de paille TY TAN EN LESTABLE, à 2 longères et 2 pignons avec ses éligements et ses issues de moitié du repaire en face dudit bout vers le sud.	L'autre bout du logis couvert de paille TY AR ER LAIRE, à 2 longères et 2 pignons avec ses éligements et ses issues de moitié du repaire en devant dudit bout.
Rue batterie .....	La moitié à l'est de la place à paille, au nord dudit bout de logis, sans édifices	La moitié ouest, avec édifices.
<u>Labeurs</u>		
PARC DE LAIRE, avec ses édifices.....	En entier	
TAL ER QUIL ERNE / COSTE QUAIRE, avec édifices.	En entier	
ER LANIGUY, avec ses édifices .....	En entier	
ER AMAREU, avec ses édifices.....	En entier	
ER GUERCH HUCH BRAS, avec ses édifices .....	En entier	
ER HOUET BIHAN, avec ses édifices .....	En entier	
PARIC SENEVEUR, sans édifice .....	En entier	
ER BEVALLEN, avec ses édifices .....	Moitié est	Moitié ouest
DOUAR JOUANIC, sans édifice .....	Moitié ouest	Moitié est
ER BRIELLEC, avec ses édifices.....		En entier
ER GARCH HELLES, avec ses édifices .....		En entier
ER GROIX, avec ses édifices.....		En entier
ER GUACHGUY, avec ses édifices .....		En entier
ER BARRE HIRE, avec ses édifices .....		En entier
ER GRIEN COUET, avec ses édifices.....		En entier
<u>Prés et pâtures</u>		
PRAUD ER HIBEU, avec ses édifices (pré).....	Moitié est	Moitié ouest
PARC EN HENT YLIS, avec ses édifices .....	Moitié est	Moitié ouest
PARC ER DROILLES, avec ses édifices .....	Moitié est	Moitié ouest
<u>Landes</u>		
LANNES YVIN, avec ses édifices .....	Moitié ouest	Moitié est
PRAT NEUVE, avec ses édifices .....	Moitié sud	Moitié nord
<u>Courtils</u>		
PEN PARCQ ER LAIRE, avec ses édifices (à chanvre).....	Moitié sud	Moitié nord
LIORCH ARDRAN EN TY, avec ses édifices (petit courtil à chanvre).....	Moitié est	Moitié ouest
LIORCH ER FOURN, avec ses édifices .....	Moitié est	Moitié ouest

Conditions

- Les parties paieront par moitié les rentes foncières et toutes les autres charges à commencer le 29 août prochain.
- Les passages demeurent libres pour la fréquentation et le labourage des terres.
- Restent en indivis les landes non spécifiées aux lotties, le four, le puits, la fontaine, parce qu'en cas de congément, ils en seront payés et remboursés par moitié.
- Vincent LE CLOUEREK pourra se servir de l'escalier qui est dans la longère sud du bout de logis dudit LORHO, pour aller dans son grenier.
- Pour égalité des lotties, ledit LORHO paiera audit CLOUEREK son beau-père, la somme de 105L, dont 81L ont déjà été payé ce jour. Le restant de 24L sera payé le 29 septembre prochain.

Vincent LE CLOEREC meurt le 24 novembre 1705 à l'âge d'environ 72 ans. Sa veuve Françoise LORHO est alors aidée sur sa portion de tenue par son autre beau-fils André LE TALHOUEDÉC. En février 1708, elle lui accorde officiellement un bail de sous-ferme pour six années, malgré quelques arrérages. Mais dès octobre suivant, André s'éteint. Il ne laisse à sa veuve Yvonne LE CLOEREC qu'un enfant mineur âgé de trois ans, qui meurt sans doute en bas âge par la suite. Lors de l'inventaire mobilier, seulement deux vaches, une jument, un cochon, deux poules et un coq sont recensés dans l'étable<sup>20</sup>, le reste appartenant sans doute à Marc LORHO.

6E2098 - Minutes Jacques HENRY - 27/02/1708

Témoins

- Françoise LORHO, veuve de Vincent LE CLOUEREK de Toulhouet en PLOEMEL.
- André LE TALHOUEDÉC son gendre de Toulhouet en PLOEMEL.

Bail

Françoise LORHO accorde un bail à titre de sous-ferme à André LE TALHOUEDÉC pour six années à commencer le 29 août prochain sur un quart de distinct des édifices et droits de labourage d'une tenue vêtue à Toulhouet à domaine congéable sous les héritiers du sieur de St Jean Le Mezec. La rente annuelle pour la sous-ferme sera payée à partir du 29/08/1709. Elle comprendra 1 perrée ½ de seigle et 30s en argent, avec le paiement des rentes foncières, fougues et toutes les autres charges ordinaires et extraordinaires pour la dite portion.

Le preneur sera tenu d'entretenir les couvertures des logements en état de réparation, ainsi que les édifices en-dehors, sur lesquels il pourra couper, lever en saison de maturité et sortira avec la faucille. Il n'aura aucun dédommagement, si le bail est résilié suite à la vente des édifices. De plus pendant le bail, il payera la capitation de Françoise LORHO, la nourrira saine de maladie des vivres ordinaires de sa table. Par ailleurs, il doit à Françoise LORHO 3 des 13 perrées de seigle qui étaient en terre lors du décès de Vincent LE CLOUEREK, ainsi que 3 autres perrées et 60s en argent pour précédent arrérage. Il promet de payer le 29 août prochain.

B1927 – Sénéchaussée d'Auray - 18/10/1708

Décret de tutelle (extrait)

Yvonne LE CLOEREC, veuve d'André LE TALHOUEDÉC, déclare le décès de son mari à Toulhouet en PLOEMEL, et avoir de son mariage un enfant mineur âgé de 3 ans.

Témoins

- Guillaume LE TALHOUEDÉC de Kergrim en CARNAC.
- Gilles LE TALHOUEDÉC de Kerallan en PLOEMEL, frères germains du défunt.
- Jean EZANNO de Crubelz en BELZ, beau-frère du défunt.
- Mathieu LE TALHOUEDÉC de Locmiquel en PLOEMEL, cousin germain au défunt.
- Joseph LE CLOUEREK de Crucuny en CARNAC, frère de père à la veuve.
- Marc LE CLOUEREK de Toulhouet en PLOEMEL, beau-frère à la veuve.
- Guillaume KERORET de Keraudran en PLOEMEL, beau-frère à la veuve.

Ils nomment tutrice la veuve.

Peu après le décès d'André, Yvonne LE CLOEREC se remarie à Guillaume LE LOZEREC. Le 25 avril 1711, ce dernier tente d'arrêter l'indivision sur la tenue de Toulhouet sous monsieur de Limellec Le Livec. Il rachète les parts de Joseph LE CLOEREC et Yves LOTRAM pour 513L, qui seront payées en novembre 1711 et février 1720. Il échange par contre la portion de Marc LORHO, avec une autre portion de la tenue sous les sieurs de St Jean, et avec 94L 10s pour égalité de l'échange. Quant à la portion des mineurs du défunt François LE CLOEREC, il se voit accorder un bail par le tuteur Joseph LE CLOEREC, moyennant une rente de 10 truellées de seigle et 30s en argent.

<sup>20</sup> Inventaire après décès de André LE TALHOUEDÉC le 29/10/1708 (B1927 – Sénéchaussée d'Auray). 2 pages.

6E2103 - Minutes Jacques HENRY – 25/04/1711

Témoins

- Joseph LE CLOUEREK x Jeanne LE ROUZIC de Crucuny en CARNAC.
- Yves LOTRAM x Louise LE CLOUEREK, assistés de Georges LOTRAM leur père, de Kerclément en BELZ.
- Guillaume LE LOZEREK x Yvonne LE CLOUEREK de Toulhouet en PLOEMEL.

Biens

Deux portions de 1/6e moins 1/8e du tout des édifices et droits de labourage, stucs, engrais, landes de chauffage de la tenue de Toulhouet en PLOEMEL, à domaine congéable sous monsieur de Limellec Le Livec alloué d'Auray, appartenant aux dits Joseph LE CLOUEREK et Yves LOTRAM.

Subrogation

Guillaume LE LOZEREK acquiert par subrogation des autres parties les dits biens pour 513L, qui sera payée moyennant les ratifications des épouses le 29/08/1711 et un an d'intérêts au denier vingt à compter du 29/08/1711 jusqu'au parfait paiement. Les vendeurs jouiront des biens jusqu'au 29/08/1711, parce qu'ils paieront les rentes foncières et autres charges, même les arrérages éventuels.

Bail

Joseph LE CLOUEREK, en son nom et comme tuteur des enfants mineurs de défunt François LE CLOUEREK et Catherine GUYOMARCH, a baillé à titre de sous-ferme aux LOZEREK pour 3 années à partir du 29/08/1711, la portion qui revient aux dits mineurs d'une tenue à Toulhouet en laquelle demeurent les preneurs à charge de payer chaque 29 août une rente de 10 truellées de seigle et 30s en argent.

Echange

Marc LORHO x Louise LE CLOUEREK de Toulhouet en PLOEMEL, présents en personne, déclarent qu'il leur appartient une même portion de 1/6e moins 1/8e des édifices de la tenue à Toulhouet sous monsieur de Limellec Le Livec, qu'ils estiment valoir à 255L.

Les LOZEREK déclarent qu'il leur appartient aussi une même portion des édifices d'une tenue à Toulhouet à domaine congéable sous les sieurs St JEAN, qu'ils estiment valoir à 160L 10s.

Les deux parties s'échangent leurs portions à partir du 29/08/1711. Pour égalité, les LORHO ont déjà reçu ce jour 94L 10s des LOZEREK, dont quittance.

Quittance du 18/02/1720

Yves LOTRAM x Louise LE CLOEREK de Kerclément en BELZ reçoivent 256L 10s de Guillaume LE LOZEREK x Yvonne LE CLOEREK de Toulhouet en PLOEMEL, dont quittance.

Quittance du 03/11/1711

Joseph LE CLOEREK x Jeanne LE ROUZIC de Crucuny en CARNAC reçoivent 256L 10s de Guillaume LE LOZEREK x Yvonne LE CLOEREK de Toulhouet en PLOEMEL, dont quittance.

Du fait que sa portion de biens lui revenant de son défunt père François n'ai pas été cédée par son tuteur Joseph LE CLOEREK, Joseph LE CLOEREK le jeune (n°952) peut se positionner dans la succession de l'exploitation. Dès le 23 février 1705, âgé d'environ 17 ans, préalablement décrété de justice, il épouse Marie LE GUENNEC (n°952-953), 14 ans, originaire de Kersinge en CRACH, mais venant du Minihy en MENDON<sup>21</sup>. Le même jour, leurs parents se marient aussi, à savoir Henry LE GUENNEC, veuf de Suzanne ROSO (n°1906-1907), avec Catherine GUYONMARH, veuve de François LE CLOEREK (n°1904-1905). Cette double alliance est célébrée en présence du tuteur, Marc LORHO, Florent DAVID, un dénommé MORVANT de Carnac, Vincent LE GUENNEC de Mendon, Joseph LE GALLO.

B1562 - Sénéchaussée d'Auray - 02/02/1705

Décret de mariage

Joseph LE CLOUEREK f. + François & Catherine GUYOMAR de Toulhouet en PLOEMEL  
& Marie LE GUENNEC f. Henry & + Suzanne ROZO de Kersinge en CRACH.

Témoins

- 1- Catherine GUYOMAR, mère.
- 2- Joseph LE CLOUEREK de Crucuny en CARNAC, tuteur.
- 3- Jean KERGOSIEN de Kervern en CARNAC, oncle de la mère.
- 4- André TALOUEDDEC de Toulhouet en PLOEMEL, beau-frère par alliance au père.
- 5- Marc LORHO de Toulhouet en PLOEMEL, beau-frère par alliance (au père).

<sup>21</sup> Dans l'acte de mariage de 1705, les LE GUENNEC sont en fait dits de Ploemel, Joseph LE CLOEREK de Mendon. Il s'agit sans doute d'une erreur de transcription, les origines devant être inversées.

Henry LE GUENNEC et Catherine GUYONMARCH semblent retourner au Minihy en MENDON. Malgré leur âge avancé, ils ont un fils prénommé Jean, né vers 1706. Joseph LE CLOEREC et Marie LE GUENNEC restent à Toulhouet, où ils ont au moins deux fils : Jean (n°476), né vers 1708 et Ambroise. Par la suite, ces derniers sont souvent considérés à tort comme les demi-frères de Jean LE GUENNEC, en raison de leurs âges similaires, alors que c'est leur père Joseph LE CLOEREC qui en est le demi-frère.

Le 22 février 1729, Jean LE CLOEREC épouse Marguerite GUILLOTO (n°476-477), de Kerdonnerh en BELZ. Sont alors présents le père Joseph GUILLOTO, la grand-mère Catherine GUYONMARH (dite par erreur mère de la contractante), le cousin Guillaume LORHO, Louis GOAILLE. Les parents de Jean semblent déjà morts. Le 24 octobre suivant, naissent à Toulhouet deux jumeaux, Julien et Jean, filleuls respectivement de Julien LE CLOEREC, Guillemette MARION, Jean LE GUENNEC et Yvonne LE CLOEREC. Le troisième enfant, Joseph LE CLOUERE (n°238), naît le 16 août 1730. Il a pour parrain Joseph GUILLOTO de Belz, pour marraine Yvonne LE LOZERE de Ploemel. La famille s'installe ensuite à Kerdren en MENDON.

Le 16 février 1730, Ambroise LE CLOEREC épouse Jeanne BRAZO, en présence notamment de son frère Jean, de son beau-frère Jean JOLIVET. Il reprendrait la direction de l'exploitation familiale de Toulhouet, où il est toujours présent en 1750<sup>22</sup>.

En janvier 1732, Jean LE GUENNEC épouse à PLOEMEL Jeanne LE CORVEC, en présence notamment de son beau-frère Olivier CONAN, de Jean LE CLOEREC, de Louis LE MAU. Il s'installe ensuite au Moustoir en MENDON. Les descendants de Marc LORHO ne semblent plus résider à Toulhouet non plus.

---

<sup>22</sup> Voir décret de mariage en 1750 à St Laurent en PLOEMEL.